



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-onzième session

# 191 EX/34

PARIS, le 25 mars 2013  
Original anglais

Point 34 de l'ordre du jour provisoire

## **APPLICATION DE LA RÉOLUTION 36 C/81 ET DE LA DÉCISION 190 EX/38 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS**

### **Résumé**

Le présent document récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO depuis la 190<sup>e</sup> session du Conseil exécutif en ce qui concerne l'aide fournie au peuple palestinien et à ses institutions éducatives et culturelles, ainsi qu'aux institutions analogues dans le Golan syrien occupé.

Il n'y a aucune incidence financière ou administrative.

Aucune décision n'est proposée dans le présent document.

## I. INTRODUCTION

1. Le présent document rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'aide apportée par l'UNESCO à l'Autorité palestinienne et aux parties prenantes concernées dans le territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé, d'août 2012 à janvier 2013.

## II. AIDE DE L'UNESCO AU TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ

### ÉDUCATION

2. Pendant la période considérée, l'UNESCO a continué à aider le Ministère palestinien de l'éducation dans les domaines prioritaires définis d'un commun accord lors de la dernière réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne, tels que la formation des enseignants et la planification et la gestion de l'éducation, et a développé son assistance dans les domaines de l'éducation inclusive et adaptée aux besoins des enfants et du développement de la petite enfance. L'UNESCO a également continué à soutenir les programmes éducatifs d'urgence en Cisjordanie et à Gaza (comme indiqué dans le document 191 EX/35).

#### **Soutenir la mise en œuvre de la Stratégie nationale de formation des enseignants**

3. Dans le cadre du programme « Des systèmes de qualité pour des enseignants de qualité », financé par l'Union européenne, une assistance technique a été fournie pour l'élaboration des systèmes et cadres opérationnels nécessaires à l'application de la Stratégie de formation des enseignants, notamment sous la forme d'un soutien à la Commission du développement de la profession d'enseignant. Des ateliers de diffusion ont été organisés au niveau des directions, suivis d'activités de diffusion auprès des chefs d'établissements scolaires et des enseignants (2 200 écoles). Un guide relatif aux nouvelles normes a été élaboré sous forme de livre de poche à l'intention de tous les enseignants en Palestine. La même approche a été suivie pour les normes à l'intention des nouveaux enseignants développées récemment. En outre, au cours de la période considérée, des normes destinées aux chefs d'établissements scolaires ont été définies et l'on a entrepris d'élaborer la politique d'admission. Le système de licences fait actuellement l'objet d'un débat au niveau politique. En ce qui concerne la collecte de données sur les enseignants, la collaboration avec l'UNRWA a été renforcée afin d'assurer la collecte intégrale des données relatives aux enseignants de l'UNRWA ainsi que le soutien technique au Ministère de l'éducation s'agissant du Système d'information sur la gestion de l'éducation. L'UNESCO a examiné l'intégration des différentes informations relatives aux enseignants afin d'améliorer la prise de décisions et d'assurer une mise en œuvre et un suivi efficaces et efficients de la Stratégie de formation des enseignants. L'équipe nationale a été créée et le Ministère réalise actuellement la cartographie des données ainsi qu'une enquête sur les besoins d'information.

4. Divers programmes de renforcement des capacités axés sur les technologies de l'information et de la communication dans l'éducation, les besoins éducatifs spéciaux et le leadership en matière d'éducation ont été menés en Cisjordanie et à Gaza, dans le cadre de l'élaboration de cours destinés aux futurs enseignants. Certains participants ont été choisis parmi le personnel éducatif des écoles pilotes du programme Nations Unies/Ministère de l'éducation sur l'éducation inclusive et adaptée aux besoins des enfants et le développement de la petite enfance, dont l'UNESCO assure la coordination. Ces programmes de renforcement des capacités ont permis d'améliorer la compréhension et l'engagement en matière d'« éducation inclusive et adaptée aux besoins des enfants » dans les écoles pilotes. Les chefs d'établissement ont davantage pris conscience de leur rôle en tant que responsables du changement, et la formation a incité les participants à mettre en œuvre des projets locaux fondés sur la compréhension de leur rôle et de leurs responsabilités en tant que chefs dans le contexte scolaire. En ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication dans l'éducation, 30 blogs ont été créés par les participants.

### **Promouvoir l'EPT à travers la coordination du programme Nations Unies/Ministère de l'éducation sur l'éducation inclusive et adaptée aux besoins des enfants et le développement de la petite enfance**

5. L'UNESCO a continué à coordonner efficacement le groupe des Nations Unies sur l'éducation, notamment la mise en œuvre du programme Nations Unies/Ministère de l'éducation sur l'éducation inclusive et adaptée aux besoins des enfants et le développement de la petite enfance. Le Ministère de l'éducation et huit autres organismes des Nations Unies ont participé à ces activités de coordination afin de renforcer la capacité du ministère à promouvoir l'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants palestiniens. Les partenaires et les donateurs ont été sensibilisés à l'Éducation pour tous, à l'éducation inclusive et au développement de la petite enfance. Des écoles pilotes ont été choisies en Cisjordanie (32) et à Gaza (14) et une évaluation de leurs besoins a été réalisée en collaboration avec le Ministère de l'éducation, afin d'intégrer des approches d'enseignement et d'apprentissage inclusives et de mettre en place un niveau préscolaire. L'UNESCO continue à collaborer étroitement avec les universités afin d'améliorer les programmes de formation d'enseignants et de resserrer les liens entre les universités et les écoles/communautés. À cet égard, l'accent a également été mis sur la création de liens avec le projet « Des systèmes de qualité pour des enseignants de qualité ». Par exemple, des programmes de renforcement des capacités sur les besoins éducatifs spéciaux, les technologies de l'information et de la communication dans l'éducation et le leadership en matière d'éducation ont été mis en œuvre en coopération avec le personnel éducatif des écoles pilotes. Par ailleurs, des ateliers de renforcement des capacités en matière de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de programmes éducatifs innovants en faveur de l'EPT ont été organisés en Cisjordanie et à Gaza. Ce programme a largement contribué à améliorer la coordination des Nations Unies dans le secteur de l'éducation et sera au cœur du prochain PNUAD pour la Palestine, dont l'UNESCO coordonne le volet éducation.

### **Contribuer au processus de planification de l'éducation**

6. L'UNICEF et l'UNESCO ont chargé le Conseil norvégien pour les réfugiés de réaliser une étude sur la qualité et l'équité de l'éducation à Jérusalem-Est. Cette étude vise à combler les lacunes dans les données existantes concernant l'accès à l'éducation et la qualité de cette dernière à Jérusalem-Est, à fournir des informations détaillées sur lesquelles les organismes des Nations Unies et les organisations locales et internationales peuvent s'appuyer pour concevoir leurs activités de programmation et de plaidoyer, et à fournir des données probantes et des recommandations pour la conduite de débats stratégiques et l'élaboration d'un plan d'action dans le cadre du Plan stratégique national de développement de l'éducation.

7. L'UNESCO, en tant que conseiller technique du Groupe de travail du Secteur de l'éducation en Palestine, a lancé une initiative de soutien afin de réformer la structure de cette plate-forme de dialogue sur les politiques dans le secteur, qui rassemble le Ministère de l'éducation, la communauté des donateurs, les organismes des Nations Unies, les universités et les organisations de la société civile. En plus d'améliorer le dialogue entre les différentes parties prenantes, la plate-forme vise à garantir la convergence entre les priorités du Ministère de l'éducation et les engagements et contributions des donateurs/partenaires, conformément aux principes de l'efficacité de l'aide et à l'approche sectorielle. Cette réforme devrait notamment permettre de créer des groupes techniques thématiques à l'appui de l'élaboration du nouveau Plan stratégique de développement de l'éducation du Ministère.

### **CULTURE**

8. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah continue de fournir une assistance technique et de renforcer les capacités nationales des institutions palestiniennes concernées, et met en œuvre des projets modèles sur le terrain.

9. L'achèvement réussi du Programme conjoint du F-OMD « Culture et développement », dirigé par l'UNESCO, mis en œuvre en coopération avec le PNUD, ONU-Femmes et la FAO, et financé par le Gouvernement espagnol, constitue la principale réalisation de la période considérée. Sous la direction de l'UNESCO, le Programme a aidé le gouvernement à mettre en œuvre le Plan palestinien de réforme et de développement par le biais d'interventions axées sur la culture, tout en contribuant à la réalisation des OMD 1, 3, 7 et 8. Parmi les principales réalisations, des opportunités d'emploi et de revenus ont été créées dans les secteurs de l'artisanat, des aliments traditionnels et du tourisme culturel grâce à la création de réseaux spécialisés, à un meilleur accès aux marchés pour 68 prestataires de services touristiques, 116 artistes et 11 artisans, à des activités de renforcement des capacités techniques, à un soutien aux festivals culturels et aux foires, ainsi qu'à un soutien financier (pour plus d'informations, voir <http://www.unesco.org/new/fr/culture/achieving-the-millennium-development-goals/mdg-f-culture-and-development/>). Les résultats du Programme ont été présentés lors d'un événement de clôture qui s'est tenu à Ramallah le 28 novembre 2012. Les résultats et objectifs du Programme ont été pleinement atteints, en étroite collaboration avec les ministères palestiniens et les organisations de la société civile concernés.

10. En outre, au cours de la période considérée, des résultats particulièrement importants ont été obtenus dans les domaines suivants : révision et adaptation des normes et des législations relatives au patrimoine culturel, inventaire du patrimoine immatériel, planification de la conservation et de la gestion des sites du patrimoine mondial ayant un potentiel de valeur universelle exceptionnelle, développement des capacités de gestion des ministères d'exécution concernés, renforcement des sites culturels et du soutien au tourisme culturel, promotion des industries créatives telles que le théâtre, la musique et les arts, revitalisation de l'artisanat de qualité, et éducation au patrimoine culturel.

11. La participation active de l'UNESCO à la préparation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans le territoire palestinien occupé (PNUAD 2014-2016), au cours du semestre considéré, a conduit à l'intégration de la culture dans deux des six objectifs proposés, à savoir l'objectif 2 « Gouvernance » et l'objectif 6 « Infrastructures, développement urbain et environnement ». Il s'agit d'une étape importante en faveur du développement culturel en Palestine.

12. Après que la Palestine est devenue un État partie à la Convention du patrimoine mondial en mars 2012, et suite à l'inscription de l'Église de la Nativité et de la Route du pèlerinage à Bethléem sur la Liste du patrimoine mondial en juin 2012, l'UNESCO a continué à fournir un soutien technique et financier au Ministère du tourisme et des antiquités afin de renforcer les capacités des institutions culturelles palestiniennes en vue de la protection, de la conservation et de la promotion de leur patrimoine culturel et naturel. Ces trois derniers mois, l'UNESCO a fourni une assistance technique afin d'améliorer le dossier de proposition d'inscription de la « Palestine, terre des oliviers et des vignes. Paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir », qui a été préparé au premier semestre 2012.

13. Afin de renforcer les synergies nationales en matière de préservation du patrimoine culturel, l'UNESCO a continué à assurer la coordination générale du projet « développement local par la réhabilitation et la revitalisation de l'environnement historique bâti palestinien », financé par le Gouvernement suédois par l'intermédiaire de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), en collaboration avec les quatre partenaires de mise en œuvre, à savoir le Centre de conservation de l'architecture – Riwaq, le Centre pour la préservation du patrimoine culturel, le Comité de réhabilitation d'Hébron et la Welfare Association. Le projet a pour principal objectif de contribuer à améliorer la qualité de vie des communautés locales et des groupes marginalisés en Palestine à travers la réhabilitation et la revitalisation de l'environnement historique bâti. À ce jour, quatre bâtiments ont été rénovés (Nisf Jubeil, Beit Ur At-tahta, Tulkarem et Salfit), ce qui a débouché sur 5 500 jours de travail pour les artisans locaux. Huit-cents personnes ont participé à des événements organisés dans différentes régions de Cisjordanie en vue de sensibiliser les communautés à l'importance de la préservation du patrimoine culturel et de

sa réutilisation adaptative. Les capacités de neuf architectes et ingénieurs ont été renforcées dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel.

14. Afin de relancer l'utilisation de l'architecture en terre dans la vallée du Jourdain, deux bâtiments (le centre communautaire du camp de réfugiés d'Aqabat-Jaber et le centre pour les femmes Ein Ad Duyuk al Foqa) ont été achevés à ce jour dans le cadre du programme conjoint « Protection des moyens de subsistance et autonomisation durable des communautés rurales et de réfugiés vulnérables dans la vallée du Jourdain », principalement financé par le Gouvernement japonais par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine. La construction du troisième bâtiment, le Centre pour les femmes de Bardalah, a démarré. La collaboration avec l'entreprise leader dans la conception d'environnements durables, « Building Green Futures » a commencé et la première mission a été organisée en février 2013 afin de concevoir un bâtiment entièrement durable à Aqrabaniyah, près de Naplouse.

Financés par le Gouvernement néerlandais, les travaux de construction du centre pour les visiteurs du site archéologique de Tell Balata à Naplouse sont en cours. Ils s'achèveront d'ici fin mars et le centre sera inauguré d'ici fin juin 2013.

## **COMMUNICATION ET INFORMATION**

15. L'UNESCO poursuit la mise en œuvre des activités des deux projets en cours financés par l'intermédiaire du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), à savoir :

- « Renforcement des capacités du département Wattan News » : Onze membres du personnel du département Wattan News (cinq femmes et six hommes) ont effectué plus de 100 heures de formation réparties sur 20 jours. Huit modules de formation ont été dispensés, à savoir : rédaction d'articles ; nouveaux médias ; réalisation de reportages ; conduite d'interviews ; programmes d'information analytiques ; collecte d'informations à partir d'Internet, de la radio, de la télévision et de la presse ; politiques éditoriales ; et journalisme d'investigation.
- « Renforcement des capacités des médias palestiniens en matière de couverture avisée des conflits » : Plusieurs ateliers de renforcement des capacités et stages de formation ont été organisés, à la fois en Cisjordanie et à Gaza, en faveur de 53 journalistes palestiniens dans les domaines de la sécurité, du journalisme dans les situations et les zones de conflit, de la production de reportages et de la collecte professionnelle d'informations, de la rédaction et de l'édition. Une partie de cette activité a été financée par Canal France International.

16. Le projet « Renforcement de la démocratie participative et du dialogue palestiniens », financé par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie et mis en œuvre en collaboration avec l'AMIN, a été mené avec succès et s'est achevé fin octobre 2012.

17. Deux propositions de projets supplémentaires ont été présentées pour financement éventuel par le Programme international pour le développement de la communication afin de promouvoir la liberté d'expression auprès des étudiants en journalisme, en collaboration avec le MADA, ainsi que les opinions des femmes palestiniennes dans l'information, en collaboration avec Radio Nisaa FM.

18. Les activités mises en œuvre à ce jour ont eu un impact significatif sur la communauté et les professionnels du journalisme, ce qui suppose de maintenir la fourniture de ces services ainsi que des équipements nécessaires. Par ailleurs, il est à noter que le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a réussi à positionner les activités et les projets prévus au sein de la matrice du PNUAD produite en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies.

## ÉGALITÉ DES GENRES

19. Dans le cadre de l'OMD axé sur la réalisation de l'égalité des genres, et sous la direction technique de l'UNESCO et d'ONU-Femmes, la capacité des défenseurs de l'égalité des genres à influencer les décideurs et les législateurs a été renforcée par le biais de deux activités spécifiques :

- renforcement des capacités des défenseurs de l'égalité des genres au niveau central (Ministère des affaires féminines, Ministère de la santé, Commission électorale centrale, Conseil législatif palestinien, ONG) par la formation des femmes à la recherche et à l'analyse de données sur la violence fondée sur le genre, et l'élaboration de politiques à travers l'établissement de plans d'action connexes ;
- renforcement des capacités des organisations de femmes à constituer des réseaux à Gaza et en Cisjordanie. L'UNESCO a mis l'accent sur une approche descendante afin d'améliorer les capacités des décideurs en ce qui concerne la violence fondée sur le genre, les indicateurs ventilés par sexe, et l'intégration d'indicateurs sexospécifiques dans les lois nationales. L'UNESCO a également offert des séances de formation sur l'égalité des genres aux membres du Conseil législatif palestinien.

20. Les activités menées par le Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes ont contribué à l'obtention de trois résultats principaux :

- la recherche sur l'égalité des genres dans le territoire palestinien occupé a été développée afin de contribuer aux activités de plaidoyer au niveau des politiques et d'élaborer des lois adaptées qui protègent les droits des femmes ;
- les capacités des organisations gouvernementales et non gouvernementales ont été renforcées afin de mieux répondre aux questions liées au genre et aux droits de l'homme, l'accent étant mis sur les changements de comportement ;
- la coordination et les partenariats ont été renforcés aux niveaux local, régional et international afin de faciliter le partage des connaissances et le plaidoyer en faveur de l'égalité des genres.

### III. AIDE DE L'UNESCO AU GOLAN SYRIEN OCCUPÉ

21. Le Programme de bourses pour des étudiants syriens du Golan syrien occupé (113 000 dollars financés par le Fonds-en-dépôt japonais), lancé en juillet 2009 afin d'octroyer 24 bourses d'une durée de quatre années d'études chacune à des étudiants du Golan syrien occupé, devrait s'achever en 2013.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-onzième session

# 191 EX/34

Add.

PARIS, le 23 avril 2013  
Original anglais

Point 34 de l'ordre du jour

## APPLICATION DE LA RÉOLUTION 36 C/81 ET DE LA DÉCISION 190 EX/38 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

### ADDENDUM

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 191 EX/34,
2. Prend acte de la mission de bons offices menée par la Directrice générale pour parvenir à une entente entre toutes les parties concernées ainsi qu'à la mise en œuvre de la résolution 34COM7A20 (résolution de consensus de Brasilia), comme en témoigne la lettre du représentant d'Israël du 23 avril 2013 à la Directrice générale, et la remercie pour ces efforts ;
3. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 192<sup>e</sup> session, et invite la Directrice générale à lui soumettre un rapport de suivi à ce sujet.